

# REGLEMENT INTERIEUR

de l'Accueil Collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports 2017 »

## Présentation

Le Service des sports de la Mairie de la Grand' Croix organise un accueil collectif de mineurs à dominante sportive pour les enfants de 8 à 17 ans.

Ce service proposé aux familles est aidé financièrement par la CAF. Il a une vocation sociale mais aussi éducative qui répond à un projet éducatif (à la disposition des familles) : ces accueils sont des lieux et des moments de détente, de loisirs, de découverte où l'enfant vient pratiquer des activités sportives et culturelles.

Les enfants sont confiés à des éducateurs qualifiés de la Mairie de la Grand' Croix. Notre accueil collectif de mineurs est déclaré à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale sous le N° « 0420425CL000116 ».

Le présent règlement a pour objet de décrire les conditions générales d'inscription et les modalités de fonctionnement de notre accueil collectif de mineurs à dominante sportive. Il est adopté par délibération du Conseil Municipal.

Chaque parent s'engage à respecter et à faire respecter par son enfant ce présent règlement.

## Inscriptions

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT sur rendez-vous**.

Pour prendre rendez-vous, appeler le service des sports **en Mairie** au **04.77.73.22.43** les jours suivants :

Pour les contribuables de la commune de la Grand Croix, le Mardi 9 Mai 2017, de 18h à 20h00

Pour tous, le Mercredi 10 Mai 2017, de 18h à 20h00.

Pour tous, à l'**Espace Roger Rivière (service des sports)** au **04.77.73.15.59**, à partir du Jeudi 11 Mai 2017, de 8h30 à 16h00.

**Les inscriptions auront lieu le Samedi 20 Mai 2017 en Mairie, de 8h00 à 13h00, rue Louis Pasteur 42320 la Grand' Croix. Tél : 04.77.73.22.43.**

Le dossier de l'enfant doit contenir les éléments suivants :

- ⇒ Fiche de Renseignements et Fiche sanitaire dûment complétées (se munir du carnet de santé)
- ⇒ N° d'allocataire et quotient CAF et régime d'appartenance.
- ⇒ Copie de l'assurance responsabilité civile (obligatoire) et individuelle accident (vivement conseillée) au nom de l'enfant.
- ⇒ Fiche d'adhésion au règlement intérieur (signée).
- ⇒ Règlement total du ou des stages : chèques (trésor public), espèces, chèques vacances (nous ne rendons pas la monnaie sur les chèques vacances)
- ⇒ Un justificatif pour les contribuables de la Grand' Croix.
- ⇒ Certificat médical de non contre-indication à la pratique des sports pratiqués dans le ou les stages choisis.
- ⇒ Test d'aisance aquatique (document DDCS), pour les stages suivants : «Au fil de l'eau 8-11 ans, Aquafun' 12-17ans.»

En cas de divorce ou de séparation, les coordonnées des deux parents sont souhaitables. En cas de droit de garde unique, une photocopie du jugement sera nécessaire.

L'inscription est effective après constitution complète du dossier et est préalable à toute activité. Tout enfant non inscrit ne pourra être accueilli sur un stage.

Pour des raisons d'encadrement et de sécurité, le nombre de place par stage est **limité à 24**.

Si le nombre d'inscriptions est **inférieur à 15**, le stage concerné pourra être annulé.

Les parents sont tenus d'informer le service des sports dans les meilleurs délais de tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.

## **Fonctionnement**

### **Les Horaires :**

- ⇒ Le début des activités est fixé à 8h30.
- ⇒ La fin des activités est fixée à 17h30.
- ⇒ Un accueil est possible entre 8h00 et 8h30 et entre 17h30 et 18h00.
- ⇒ **ATTENTION : vendredi 28 juillet 2017, fin de l'activité à 17h00 (pas d'accueil !)**

L'emploi du temps du personnel nécessite de la part des parents le respect de ces horaires.

En cas de répétition de dépassement horaire abusif, l'enfant pourra se voir exclu de toutes les activités choisies sans restitution des sommes versées.

### **Accueil et Départ de l'enfant :**

Les parents ou personnes dûment mentionnés sur le bulletin d'inscription devront accompagner et venir chercher l'enfant jusque dans la structure et signifier leur arrivée et leur départ.

L'équipe d'animation ne confiera l'enfant qu'aux parents ou personne dûment mentionnée sur le bulletin d'inscription (une pièce d'identité pourra être demandée).

Exceptionnellement, l'enfant pourra partir seul avec une autorisation écrite des parents.

### **Les activités :**

Les activités sont développées dans le cadre d'un projet pédagogique consultable par les familles. Il se veut attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective, à l'hygiène.

La gestion de l'accueil de mineurs est assurée par les éducateurs qualifiés du service des sports de la Mairie de la Grand'Croix.

L'encadrement des activités est assuré par des éducateurs diplômés.

Une tenue de sport adéquate est exigée pour chaque activité. Si l'enfant ne possède pas la tenue souhaitée, il pourra être exclu de l'activité. (Listes des tenues demandées en annexe)

Chaque stage comprend des activités hors de la commune. Par conséquent, les déplacements se feront en minibus conduits par les éducateurs sportifs de la commune.

## Facturation

La tarification est établie en fonction du quotient familial et du nombre d'enfants inscrits pour une même fratrie. De plus, une majoration est appliquée sur tous les tarifs, pour les familles non-contribuables de la commune.

La grille tarifaire est arrêtée par délibération du Conseil Municipal.

Le remboursement d'une journée ou d'un stage (- 20% de frais) pourra être accepté sur présentation d'un certificat médical. En cas de non-aptitude à la pratique d'une ou plusieurs des activités pratiquées au cours d'un stage (**décision du service des sports uniquement**), une partie ou la totalité du stage sera remboursée.

## Repas

Les goûters sont fournis par la structure. (une collation le matin et une l'après-midi)

Les pique-niques sont à la charge des familles.

## Santé

Les enfants ne sont pas accueillis lorsqu'ils présentent une maladie contagieuse, un état fébrile ou une contre-indication médicale à la pratique du sport.

En cas de prescription médicale déterminée par le médecin traitant, l'ordonnance (ou la copie de celle-ci) doit être remise au directeur de l'accueil. Noter les nom et prénom de l'enfant sur la ou les boîtes de médicaments. Aucune auto-médication ne sera tolérée.

**AUCUN MEDICAMENT NE PEUT ETRE ADMINISTRE SANS ORDONNANCE.**

En cas d'urgence (accident), le personnel de la structure prendra les mesures d'intervention et de transport qui s'imposent. Les parents seront prévenus aussitôt, à partir des coordonnées téléphoniques qu'ils auront indiquées sur leur bulletin d'inscription.

## Discipline et règles de vie

L'enfant est tenu de respecter le personnel encadrant et le personnel de service, et devra obéir et respecter les consignes. Le personnel s'attachera tout autant à respecter les enfants et accomplira son travail consciencieusement pour le bien-être des enfants.

Tout manquement à ces règles élémentaires de bonne conduite et tout autre acte d'incorrection ou d'indiscipline comme les écarts de langage volontaires, le non-respect des camarades ou le non-respect du matériel, feront l'objet de sanctions. En cas de récidive, les parents seront informés par téléphone et par courrier. Nous les inviterons à trouver une solution.

En cas de problème de comportement d'un enfant, susceptible de mettre en péril sa sécurité ou celles des autres, il pourra être prononcé une exclusion temporaire ou définitive de l'accueil sans remboursement.

La Commune de la Grand'Croix décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des effets personnels des enfants. Le remplacement du matériel détérioré par un enfant sera facturé aux parents et une procédure sera mise en place auprès des assurances concernées.

## ADHESION AU REGLEMENT INTERIEUR

De l'Accueil collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports 2017 »

Nous, soussignés, .....

Parents ou Tuteurs, certifions sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale de

l'enfant : .....

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur de la structure d'accueil « Activ'Sports 2017 », et y adhérons sans aucune restriction.

Fait à : ..... , le : .....

Signature des responsables légaux

# REGLEMENT INTERIEUR

de l'Accueil Collectif de mineurs à dominante sportive « Activ'Sports 2017 »

## Annexe 1

### Tenue de sports demandée

**Stage « Sensations» 12 - 14 ans et 15 - 17 ans** : lundi 10 et mardi 11 juillet 2017 pour les 12-14 ans et lundi 24 et mardi 25 juillet 2017 pour les 15-17 ans.

- ⇒ Vêtements de sport classiques.
- ⇒ Via Ferrata : activité en altitude, prévoir des vêtements chauds.
- ⇒ Activité karting : un pantalon et des manches longues.

**Stage « Zig Zag» 12 - 17 ans**: mercredi 12 juillet 2017

- ⇒ **Attention** : Trottinette sherpa = activité très salissante !

**Stage « Pilotes» 12 - 17 ans et 8 - 11 ans**: jeudi 13 juillet 2017 pour les 12 - 17 ans et mercredi 19 juillet 2017 pour les 8 - 11 ans.

- ⇒ Pantalon et sweat shirt obligatoires !
- ⇒ **Attention** : activité très salissante ! Prévoir des vêtements et chaussures de rechange.

**Stage « au fil de l'eau » 8 - 11 ans**: lundi 17 et mardi 18 juillet 2017

- ⇒ 1 tenue de sport classique
- ⇒ Maillot de bain et/ou short de bain (tee shirt de bain conseillé). Serviette de bain, vêtements de rechange. Chaussures d'eau, claquettes ou Tongues conseillées.

**Stage « AquaFun' » 12 - 17 ans**: jeudi 20 et vendredi 21 juillet 2017

- ⇒ 1 tenue de sport classique
- ⇒ Maillot de bain et/ou short de bain pour le rafting et Ski Nautique (tee shirt de bain conseillé). Serviette de bain, vêtements et chaussures de rechange. (l'activité Rafting se pratique en chaussures).

**Stage « Sensations» 8 - 11 ans** : mercredi 26 et jeudi 27 juillet 2017

- ⇒ Vêtements de sport classiques.
- ⇒ Activité dans les bois, prévoir des vêtements chauds pour les matinées.
- ⇒ **Attention** : Trottinette sherpa = activité très salissante !
- ⇒ Via Ferrata : activité en altitude, prévoir des vêtements chauds.

**Baptême de l'Air 8 - 17 ans**: vendredi 28 juillet 2017

- ⇒ 1 tenue de sport classique

#### **Attention** :

Une grande partie des activités se déroulent en extérieur, parfois en sous-bois, en altitude ou sur l'eau. Il faut donc prévoir pour chaque stage, des tenues chaudes et/ou de pluie (il est toujours possible de laisser des vêtements facultatifs dans les minibus). Pensez aussi aux casquettes et à la crème solaire !! De plus, pour chaque stage, nous vous recommandons de munir vos enfants d'une gourde ou d'une bouteille d'eau.